

Veronique Osouf

De: Benoit Quéré <benoit29710@gmail.com>
Envoyé: lundi 17 février 2025 14:38
À: Plouhinec - Accueil Mairie
Objet: A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
Pièces jointes: IMG_20250217_143524~2.jpg

Bonjour,

En étudiant les documents relatifs à l'élaboration du PLU de Plouhinec, je constate que le talus qui jouxte ma propriété (parcelle ZE n°152) avait été repéré dans le pré-inventaire bocager. Je n'arrive pas à trouver l'information du choix de ne pas maintenir ce talus comme "à préserver" dans le règlement graphique du PLU. Je suppose qu'il doit y avoir une justification dans l'inventaire final bocager mais je ne le trouve pas.

Pour ma part, je serai assez favorable à un classement de ce talus à protéger, notamment pour une question d'écoulement des eaux pluviales et pour des raisons ornithologiques, sauf si celui-ci avait été jugé inutile/peu utile pour le cabinet Biotope chargé de l'inventaire.

Merci,

Benoît QUERE



